

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance, le 9 Avril 2025 à 20 heures 00 dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur René HEISER, Maire.

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente ;
- Pris connaissance de la décision du Maire concernant la signature d'une convention d'assistance avec la société RISK PARTENAIRE de pour la consultation relative aux contrats d'assurance de la commune. Le montant total de la prestation s'élève à 2.150,00€ H.T.
- Voté à l'unanimité les taux des taxes locales comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 26,27% (Taux communal de 12,01% sans augmentation + Taux départemental de 14,26%)
 - Taxe foncière sur les propriété non bâties 44,46%
 - Taxe d'habitation 12,28%
- Voté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.961.860,46 € se répartissant comme suit :

- Section d'exploitation	1.260.645,63 €
- Section d'investissement	2.717.793,84 €
- Voté, à l'unanimité le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.195,90 € ;
- Décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 416.000,00 € pour le financement de la construction d'un périscolaire et d'un local pour les services techniques ;
- Décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, d'allouer les subventions suivantes :

Subventions annuelles :

 - 300,00€ au Cyclo Club de Pierrevillers ;
 - 850,00€ au Club des Guillerets de Pierrevillers ;
 - 1.700,00€ à la Maison Pour Tous de Pierrevillers ;
 - 1.500,00 € (1000,00 € de subvention et 500,00 € pour le démarrage) à l'association les milles et unes pattes ;
 - 3.400,00€ au Football Club de Pierrevillers ;
 - 450,00€ à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne ;
 - 100,00€ à la Croix Rouge délégation locale d'Hagondange ;
 - 200,00 € à l'Amicale des donateurs de Sang de Rombas – Pierrevillers ;
 - 300,00 € à Les Restaurants du Cœur ;

Subventions exceptionnelles :

 - 450,00 € au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de la Musique ;
 - 450,00 € au Comité des Fêtes pour l'organisation la Fête nationale du 14 Juillet ;
 - 450,00 € au Cyclo Club pour l'organisation de la Fête de la St-Jean.
- Décidé, à l'unanimité, la création de poste saisonniers ;
- Décidé, à l'unanimité, de classer dans le domaine public communal une parcelle cadastrée section E n°3629 d'environ 1,25 centiares rue des Vignes ;
- Attribué, à l'unanimité, le marché de travaux pour la construction d'un périscolaire et d'un local pour les services technique comme suit :

N°	Lots	Entreprise	Adresse	Montant HT	Montant TTC
2	VRD – Espaces Verts	EST TP SN	24 Rue du Château de Merten 57360 AMNEVILLE	199.369,36	239.243,23
3	Gros œuvre	ALBIZZATI SAS	Z.I.L 57740 LONGEVILLE-LES-SAINT- AVOLD	478.900,00	574.680,00

- Déclaré, à l'unanimité, l'admission en non valeur de créances éteintes pour 5.379,63 €